

Département
de la Haute-Saône
Communauté de Communes
du Pays Riolais
Siège social : Rue des Frères Lumière
- 70 190 RIOZ

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

Le Président certifie que la convocation du Conseil Communautaire a été faite le 15 février 2016 et que le nombre de communes adhérentes est de 33.

L'an deux mille seize, le 22 février à 20H, le Conseil Communautaire s'est réuni en Assemblée générale, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Roger RENAUDOT.

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres Présents ou représentés :

42 Présents :

BONNEVENT VELLOREILLE : MME CARDINAL, M. RACINE -BOULOT : MME CHEVALIER- BOULT: M. GODOT - BUSSIERES : MME ROUX, M. BRENOT E. - BUTHIERS : M. MAGNIN, M.DIDIER - CHAMBORNAY LES BX : M PEYRETON - CHAUX LA LOTIERE : M. BRENOT L. - CIREY : M. NOEL JJ, M. CHEVASSUT - CROMARY : M BERGER - ETUZ : M. PIOCHE, M. TABOURNOT - FONDREMAND : M. HANRIOT -GRANDVELLE ET LE PERRENOT : M. GOUX, M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN - LA MALACHERE : M. GIRARD C.- MAIZIERES : M. COSTILLE - MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVILLE LES CROMARY : M. DEMOLY, M. CATTENOZ - OISELAY: M. RAMSEYER, M. CARQUIGNY - PENNESIERES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. GASTINE - QUENOCHÉ : M. GALLAND - RECOLOGNE LES RIOZ : M. TRAVAILLOT - RIOZ : MME LELABOUSSE, M. MAINIER, M. SANCHEZ, MME THIEBAUT, MME WANTZ - SORANS LES BREUREY : M. MUNEROT, MME FERRAND - TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY - VANDELANS : MME GAY - VORAY SUR L'OGNON : M. DUCRAY, M. RENAUDOT, M. TOURNIER.

4 membres titulaires ayant donné pouvoir à un autre membre titulaire :

BOULOT : M. DOMARTIN à MME CHEVALIER - BOULT: M. GUIGUEN à M. GODOT - CHAUX LA LOTIERE : M. CHAPUIS à M. BRENOT L. -MAIZIERES : M. DENOYER L à M. COSTILLE

4 membres suppléants avec voix délibérative :

AULX LES CROMARY : M. BONJOUR (M. RUSSY étant empêché) - MONTARLOT : MME BALLANDIER (M. BALLANDIER étant empêché)RUHANS : MME VIGNARDET (M. GIRARD S étant empêché) - VILLERS BOUTON : M. JEANNIN (M. PHILIPPE étant empêché)

2 membre absent :

LE CORDONNET : M. MIGARD -TRESILLEY : M. FLEUROT -

Nombre de communes présentes ou représentées : 31 sur 33

N°16-02-22-01D

Objet : Modifications de la carte scolaire - Fermeture de l'école de Sorans-les-Breurey.

Le Président explique que :

- vu les prévisions des effectifs scolaires sur notre territoire pour les rentrées 2016 et 2017 ;
- vu les courriers de l'Inspectrice d'Académie du 7 janvier 2016 et du 12 février 2016 et les rencontres avec M. l'Inspecteur de Circonscription;
- vu les échanges avec les représentants des municipalités concernées ;
- vu la nécessité d'une nouvelle distribution des effectifs pour les secteurs de Perrouse / Nouvelle-les-Cromary / Sorans-les-Breurey et Traitiefontaine;

Il convient au conseil communautaire de délibérer pour acter la fermeture de l'école et du site périscolaire de Sorans-les-Breurey à l'issue de l'année scolaire 2015/2016, et d'autoriser le Président à procéder :

- Au transfert d'une classe de l'école de Sorans-les-Breurey sur le pôle de Perrouse ;
- A la scolarisation, dès la rentrée de septembre 2016, des enfants résidents à Nouvelle-les-Cromary au pôle de Traitiefontaine et ceux de Sorans-les-Breurey au pôle de Perrouse ;
- A organiser l'information des familles concernées de ces modifications ;
- A faire les démarches auprès du Conseil Départemental 70 afin que soient réorganisés les circuits de transports.

Cette délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (POUR: 25 -CONTRE: 21 - BLANC: 4)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents
Le Président,
Roger RENAUDOT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20160222-16022201D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/02/2016
Publication : 29/02/2016

Département
de la Haute-Saône
Communauté de Communes
du Pays Riolais
Siège social : Rue des Frères Lumière
- 70 190 RIOZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20160222-16022202D-DE

Extrait **Accusé de réception et de délibérations**
du Conseil Communautaire 2016
Publication : 29/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Le Président certifie que la convocation du Conseil Communautaire a été faite le 15 février 2016 et que le nombre de communes adhérentes est de 33.

L'an deux mille seize, le 22 février à 20H, le Conseil Communautaire s'est réuni en Assemblée générale, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Roger RENAUDOT.

Nombre de membres en exercice : **52**

Nombre de membres Présents ou représentés :

39 Présents :

BONNEVENT VELLOREILLE : MME CARDINAL, M. RACINE - **BOULOT :** MME CHEVALIER- **BOULT:** M. GODOT - **BUSSIERES :** MME ROUX, M. BRENOT E. - **BUTHIERS :** M. MAGNIN, M.DIDIER - **CHAMBORNAY LES BX :** M PEYRETON - **CHAUX LA LOTIERE :** M. BRENOT L. - **CIREY :** M. NOEL JJ, M. CHEVASSUT - **CROMARY :** M BERGER - **ETUZ :** M. PIOCHE, M. TABOURNOT - **FONDREMAND :** M. HANRIOT - **GRANDVELLE ET LE PERRENOT :** M. GOUX, M. SAUVIAT - **HYET :** M. OUDIN - **LA MALACHERE :** M. GIRARD C.- **MAIZIERES :** M. COSTILLE - **MONTBOILLON :** M. PANIER - **NEUVELLE LES CROMARY :** M. DEMOLY, M. CATTIENOZ -- **PENNESIERES :** M. BRIOTTET - **PERROUSE :** M. GASTINE - **QUENOCHÉ :** M. GALLAND - **RECOLOGNE LES RIOZ :** M. TRAVAILLOT - **RIOZ :** MME LELABOUSSE, M. MAINIER, M. SANCHEZ, MME THIEBAUT, MME WANTZ - **SORANS LES BREUREY :** MME FERRAND - **TRAITIEFONTAINE :** MME BARDEY - **VANDELANS :** MME GAY - **VORAY SUR L'OGNON :** M. DUCRAY, M. RENAUDOT, M. TOURNIER.

5 membres titulaires ayant donné pouvoir à un autre membre titulaire :

BOULOT : M. DOMARTIN à MME CHEVALIER - **BOULT:** M. GUIGUEN à M. GODOT - **CHAUX LA LOTIERE :** M. CHAPUIS à M. BRENOT L. - **MAIZIERES :** M. DENOYER L à M. COSTILLE - **SORANS LES BREUREY :** M. MUNEROT à MME FERRAND

4 membres suppléants avec voix délibérative :

AULX LES CROMARY : M. BONJOUR (M. RUSSY étant empêché) - **MONTARLOT :** MME BALLANDIER (M. BALLANDIER étant empêché) - **RUHANS :** MME VIGNARDET (M. GIRARD S étant empêché) - **VILLERS BOUTON :** M. JEANNIN (M. PHILIPPE étant empêché)

4 membres absents :

LE CORDONNET : M. MIGARD - **OISELAY:** M. RAMSEYER, M. CARQUIGNY- **TRESILLEY :** M. FLEUROT -

Nombre de communes présentes ou représentées : 30 sur 33

N°16-02-22-02D

Objet : Signature de marchés pour l'acquisition et l'installation de matériels informatiques :

Le Président rappelle que la Communauté de Communes du Pays Riolais a lancé une consultation pour l'acquisition de matériels et l'installation de matériels informatiques pour le service scolaire et la maison communautaire. Le Président explique que la consultation étant terminée, il convient désormais de signer le marché avec l'entreprise retenue.

Vu les procès-verbaux de la Commission d'Appel d'Offres, réunie les 25 janvier et 10 février 2016, le Conseil communautaire décide de suivre l'avis unanime de la commission d'appel d'offres et autorise le Président à signer le marché d'acquisition et d'installation de matériels informatiques avec la société INFOMEDIA dont le siège est situé 13 Impasse St-Martin - 25000 Besançon.

Montant des offres qu'il est proposé de retenir :

	HT	TVA	TTC
Lot N°1 : Acquisition et installation de 8 VPI et 8 PC portables	15 926.00	3 185.20	19 111.20
Lot N°2 : Acquisition de matériel informatique pour les écoles	4 037.22	807.44	4 844.66
Lot N°3 : Acquisition de matériel informatique pour la maison communautaire	4 991.60	997.62	5 989.22

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire autorise également le Président à signer tous les documents nécessaires à la bonne concrétisation de cette décision.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents
Le Président,
Roger RENAUDOT



Département
de la Haute-Saône
Communauté de Communes
du Pays Riolais
Siège social : Rue des Frères Lumière
- 70 190 RIOZ

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

Le Président certifie que la convocation du Conseil Communautaire a été faite le 15 février 2016 et que le nombre de communes adhérentes est de 33.

L'an deux mille seize, le 22 février à 20H, le Conseil Communautaire s'est réuni en Assemblée générale, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Roger RENAUDOT.

Nombre de membres en exercice : **52**

Nombre de membres Présents ou représentés :

39 Présents :

BONNEVENT VELLOREILLE : MME CARDINAL, M. RACINE -BOULOT : MME CHEVALIER- BOULT: M. GODOT -
BUSSIÈRES : MME ROUX, M. BRENOT E. - BUTHIERS : M. MAGNIN, M.DIDIER - CHAMBORNAY LES BX : M PEYRETON -
CHAUX LA LOTIERE : M. BRENOT L. - CIREY : M. NOEL JJ, M. CHEVASSUT - CROMARY : M BERGER - ETUZ : M. PIOCHE, M.
TABOURNOT - FONDREMAND : M. HANRIOT -GRANDVELLE ET LE PERRENOT : M. GOUX, M. SAUVIAT -HYET : M. OUDIN
- LA MALACHERE : M. GIRARD C.- MAIZIERES : M. COSTILLE - MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVILLE LES CROMARY :
M. DEMOLY, M. CATTENOZ -- PENNESIERES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. GASTINE - QUENOCHÉ : M. GALLAND -
RECOLOGNE LES RIOZ : M. TRAVAILLOT - RIOZ : MME LELABOUSSE, M. MAINIER, M. SANCHEZ, MME THIEBAUT, MME
WANTZ - SORANS LES BREUREY : MME FERRAND - TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY - VANDELANS : MME GAY -
VORAY SUR L'OGNON : M. DUCRAY, M. RENAUDOT, M. TOURNIER.

5 membres titulaires ayant donné pouvoir à un autre membre titulaire :

BOULOT : M. DOMARTIN à MME CHEVALIER - BOULT: M. GUIGUEN à M. GODOT - CHAUX LA LOTIERE : M. CHAPUIS à M.
BRENOT L. -MAIZIERES : M. DENOYER L à M. COSTILLE - SORANS LES BREUREY : M. MUNEROT à MME FERRAND

4 membres suppléants avec voix délibérative :

AULX LES CROMARY : M. BONJOUR (M. RUSSY étant empêché) - MONTARLOT : MME BALLANDIER (M. BALLANDIER
étant empêché) - RUHANS : MME VIGNARDET (M. GIRARD S étant empêché) - VILLERS BOUTON : M. JEANNIN (M.
PHILIPPE étant empêché)

4 membres absents :

LE CORDONNET : M. MIGARD - OISELAY: M. RAMSEYER, M. CARQUIGNY- TRESILLEY : M. FLEUROT -

Nombre de communes présentes ou représentées : **30 sur 33**

N°16-02-22-03D

**Objet : Retrait de la délibération du 25 janvier 2016 relative à l'ajout d'un tarif concernant les
mercredis et vacances loisirs :**

Le Président rappelle qu'un nouveau tarif concernant les mercredis et vacances loisirs a été adopté
lors de la séance du 25 janvier 2016.

Un courrier de M. le Préfet du Département daté du 11 février 2016 rappelle que selon un principe
général de droit, l'administration ne peut donner à ses actes une date d'effet antérieure à la date
d'entrée en vigueur, déterminée par sa publication, sa notification ou sa transmission au contrôle de
légalité.

Dans le cas présent, la date d'effet de la nouvelle tarification (1^{er} janvier 2016) était antérieure à la
date de la réunion du conseil communautaire

En conséquence il convient de retirer cette délibération et de procéder à un nouveau vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire retire la délibération du 25 janvier 2016.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre tous les membres présents

Le Président,

Roger RENAUDOT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20160222-16022203D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/02/2016

Publication : 29/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Département
de la Haute-Saône
Communauté de Communes
du Pays Riolais
Siège social : Rue des Frères Lumière
- 70 190 RIOZ

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

Le Président certifie que la convocation du Conseil Communautaire a été faite le 15 février 2016 et que le nombre de communes adhérentes est de 33.

L'an deux mille seize, le 22 février à 20H, le Conseil Communautaire s'est réuni en Assemblée générale, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Roger RENAUDOT.

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres Présents ou représentés :

39 Présents :

BONNEVENT VELLOREILLE : MME CARDINAL, M. RACINE -BOULOT : MME CHEVALIER- BOULT: M. GODOT - BUSSIÈRES : MME ROUX, M. BRENOT E. - BUTHIERS : M. MAGNIN, M.DIDIER - CHAMBORNAY LES BX : M PEYRETON - CHAUX LA LOTIERE : M. BRENOT L. - CIREY : M. NOEL JJ, M. CHEVASSUT - CROMARY : M BERGER - ETUZ : M. PIOCHE, M. TABOURNOT - FONDREMAND : M. HANRIOT -GRANDVELLE ET LE PERRENOT : M. GOUX, M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN - LA MALACHERE : M. GIRARD C.- MAIZIERES : M. COSTILLE - MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVILLE LES CROMARY : M. DEMOLY, M. CATTENOZ -- PENNESIERES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. GASTINE - QUENOCHÉ : M. GALLAND - RECOLOGNE LES RIOZ : M. TRAVAILLOT - RIOZ : MME LELABOUSSE, M. MAINIER, M. SANCHEZ, MME THIEBAUT, MME WANTZ - SORANS LES BREUREY : MME FERRAND - TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY - VANDELANS : MME GAY - VORAY SUR L'OGNON : M. DUCRAY, M. RENAUDOT, M. TOURNIER.

5 membres titulaires ayant donné pouvoir à un autre membre titulaire :

BOULOT : M. DOMARTIN à MME CHEVALIER - BOULT: M. GUIGUEN à M. GODOT - CHAUX LA LOTIERE : M. CHAPUIS à M. BRENOT L. -MAIZIERES : M. DENOYER L à M. COSTILLE - SORANS LES BREUREY : M. MUNEROT à MME FERRAND

4 membres suppléants avec voix délibérative :

AULX LES CROMARY : M. BONJOUR (M. RUSSY étant empêché) - MONTARLOT : MME BALLANDIER (M. BALLANDIER étant empêché) - RUHANS : MME VIGNARDET (M. GIRARD S étant empêché) - VILLERS BOUTON : M. JEANNIN (M. PHILIPPE étant empêché)

4 membres absents :

LE CORDONNET : M. MIGARD - OISELAY: M. RAMSEYER, M. CARQUIGNY- TRESILLEY : M. FLEUROT -

Nombre de communes présentes ou représentées : 30 sur 33

N°16-02-22-04D

Objet : Ajout d'un tarif concernant les mercredis et vacances loisirs :

Le Président rappelle que le conseil communautaire a voté les tarifs 2016 de ses différents services lors de la séance du communautaire du 07 décembre 2015. Il conviendrait d'ajouter le tarif d' « une journée complète sans repas » concernant les mercredis et vacances loisirs.

Tranches des Revenus mensuels de l'année N-2	De 0 € à 2 500,99 €	De 2 501 € à 4 500,99 €	De 4 501 € à 99 999 €
Journée complète sans repas	10,05 €	11,37 €	12,68 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire valide ce tarif à compter du 1^{er} mars 2016 et autorise le Président à l'appliquer aux familles bénéficiaires du service.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents
Le Président,
Roger RENAUDOT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20160222-16022204D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/02/2016

Publication : 29/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Département
de la Haute-Saône
Communauté de Communes
du Pays Riolais
Siège social : Rue des Frères Lumière
- 70 190 RIOZ

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

Le Président certifie que la convocation du Conseil Communautaire a été faite le 15 février 2016 et que le nombre de communes adhérentes est de 33.

L'an deux mille seize, le 22 février à 20H, le Conseil Communautaire s'est réuni en Assemblée générale, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Roger RENAUDOT.

Nombre de membres en exercice : **52**

Nombre de membres Présents ou représentés :

39 Présents :

BONNEVENT VELLOREILLE : MME CARDINAL, M. RACINE -BOULOT : MME CHEVALIER- BOULT: M. GODOT -
BUSSIÈRES : MME ROUX, M. BRENOT E. - BUTHIERS : M. MAGNIN, M.DIDIER - CHAMBORNAY LES BX : M PEYRETON -
CHAUX LA LOTIERE : M. BRENOT L. - CIREY : M. NOEL JJ, M. CHEVASSUT - CROMARY : M BERGER - ETUZ : M. PIOCHE, M.
TABOURNOT - FONDREMAND : M. HANRIOT -GRANDVELLE ET LE PERRENOT : M. GOUX, M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN
- LA MALACHERE : M. GIRARD C.- MAIZIERES : M. COSTILLE - MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVILLE LES CROMARY :
M. DEMOLY, M. CATTENOZ -- PENNESIERES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. GASTINE - QUENOCHÉ : M. GALLAND -
RECOLOGNE LES RIOZ : M. TRAVAILLOT - RIOZ : MME LELABOUSSE, M. MAINIER, M. SANCHEZ, MME THIEBAUT, MME
WANTZ - SORANS LES BREUREY : MME FERRAND - TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY - VANDELANS : MME GAY -
VORAY SUR L'OGNON : M. DUCRAY, M. RENAUDOT, M. TOURNIER.

5 membres titulaires ayant donné pouvoir à un autre membre titulaire :

BOULOT : M. DOMARTIN à MME CHEVALIER - BOULT: M. GUIGUEN à M. GODOT - CHAUX LA LOTIERE : M. CHAPUIS à M.
BRENOT L. -MAIZIERES : M. DENOYER L à M. COSTILLE - SORANS LES BREUREY : M. MUNEROT à MME FERRAND

4 membres suppléants avec voix délibérative :

AULX LES CROMARY : M. BONJOUR (M. RUSSY étant empêché) - MONTARLOT : MME BALLANDIER (M. BALLANDIER
étant empêché) - RUHANS : MME VIGNARDET (M. GIRARD S étant empêché) - VILLERS BOUTON : M. JEANNIN (M.
PHILIPPE étant empêché)

4 membres absents :

LE CORDONNET : M. MIGARD - OISELAY: M. RAMSEYER, M. CARQUIGNY- TRESILLEY : M. FLEUROT -

Nombre de communes présentes ou représentées : **30 sur 33**

N°16-02-22-05D

Objet : Remboursement à l'Agence de Services et de Paiement d'une somme indue :

Le Président explique que l'Agence de Services et de Paiement est l'organisme payeur des aides publiques relatives au Contrats Uniques d'Insertion.

Une aide d'un montant de 3 997,74 € a été versée à la Communauté de Communes sous son ancien numéro de Siret. Il convient de rembourser cette somme à l'Agence de Services et de Paiement qui procédera ensuite au virement du même montant, 3 997,74 €, à la collectivité sous le numéro de Siret en vigueur.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le Président à rembourser la somme de 3 997,74 € à l'Agence de Services et de Paiement et à solliciter le versement de cette même somme sur le compte de la Communauté de Communes, avec le bon numéro de Siret.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre tous les membres présents

Le Président,

Roger RENAUDOT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20160222-16022205D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/02/2016

Publication : 29/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Département
de la Haute-Saône

Communauté de Communes
du Pays Riolais

Siège social : Rue des Frères Lumière
- 70 190 RIOZ

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

Le Président certifie que la convocation du Conseil Communautaire a été faite le 15 février 2016 et que le nombre de communes adhérentes est de 33.

L'an deux mille seize, le 22 février à 20H, le Conseil Communautaire s'est réuni en Assemblée générale, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Roger RENAUDOT.

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres Présents ou représentés :

39 Présents :

BONNEVENT VELLOREILLE : MME CARDINAL, M. RACINE -BOULOT : MME CHEVALIER- BOULT: M. GODOT -
BUSSIÈRES : MME ROUX, M. BRENOT E. - BUTHIERS : M. MAGNIN, M.DIDIER - CHAMBORNAY LES BX : M PEYRETON -
CHAUX LA LOTIERE : M. BRENOT L. - CIREY : M. NOEL JJ, M. CHEVASSUT - CROMARY : M BERGER - ETUZ : M. PIOCHE, M.
TABOURNOT - FONDREMAND : M. HANRIOT -GRANDVELLE ET LE PERRENOT : M. GOUX, M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN
- LA MALACHERE : M. GIRARD C.- MAIZIERES : M. COSTILLE - MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVILLE LES CROMARY :
M. DEMOLY, M. CATTENOZ -- PENNESIERES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. GASTINE - QUENOCHÉ : M. GALLAND -
RECOLOGNE LES RIOZ : M. TRAVAILLOT - RIOZ : MME LELABOUSSE, M. MAINIER, M. SANCHEZ, MME THIEBAUT, MME
WANTZ - SORANS LES BREUREY : MME FERRAND - TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY - VANDELANS : MME GAY -
VORAY SUR L'OGNON : M. DUCRAY, M. RENAUDOT, M. TOURNIER.

5 membres titulaires ayant donné pouvoir à un autre membre titulaire :

BOULOT : M. DOMARTIN à MME CHEVALIER - BOULT: M. GUIGUEN à M. GODOT - CHAUX LA LOTIERE : M. CHAPUIS à M.
BRENOT L. -MAIZIERES : M. DENOYER L à M. COSTILLE - SORANS LES BREUREY : M. MUNEROT à MME FERRAND

4 membres suppléants avec voix délibérative :

AULX LES CROMARY : M. BONJOUR (M. RUSSY étant empêché) - MONTARLOT : MME BALLANDIER (M. BALLANDIER
étant empêché) - RUHANS : MME VIGNARDET (M. GIRARD S étant empêché) - VILLERS BOUTON : M. JEANNIN (M.
PHILIPPE étant empêché)

4 membres absents :

LE CORDONNET : M. MIGARD - OISELAY: M. RAMSEYER, M. CARQUIGNY- TRESILLEY : M. FLEUROT -

Nombre de communes présentes ou représentées : 30 sur 33

N°16-02-22-06D

Objet : Avenants aux conventions entre la CCPR et les communes sièges de locaux scolaires :

Le Président rappelle que la CCPR a signé, en 2014, lors du transfert de la compétence scolaire, deux types de conventions avec les communes sièges des équipements scolaires.

Une première convention concerne la répartition des charges de fonctionnement des locaux entre la CCPR et les communes au sein desquelles les salles de classes sont situées à l'intérieur des mairies.

Une seconde convention concerne la prise en charge, par la CCPR, des heures d'entretien des abords des locaux scolaires réalisés par les agents de chaque commune concernée.

Le Président rappelle également que ces conventions ont été signées pour une durée de 2 ans.

Le Président propose de signer un avenant avec chaque commune concernée en vue du prolongement pour une durée de 3 ans des conventions de répartition des charges et des conventions de prise en charge des heures d'entretien des abords des locaux scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer des avenants d'une durée de 3 ans aux conventions relatives aux répartitions de charges et d'entretien des abords des locaux scolaires avec chaque commune membre concernée.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents
Le Président,
Roger RENAUDOT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20160222-16022206D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/02/2016

Publication : 29/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Département
de la Haute-Saône
Communauté de Communes
du Pays Riolais
Siège social : Rue des Frères Lumière
- 70 190 RIOZ

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

Le Président certifie que la convocation du Conseil Communautaire a été faite le 15 février 2016 et que le nombre de communes adhérentes est de 33.

L'an deux mille seize, le 22 février à 20H, le Conseil Communautaire s'est réuni en Assemblée générale, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Roger RENAUDOT.

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres Présents ou représentés :

39 Présents :

BONNEVENT VELLOREILLE : MME CARDINAL, M. RACINE -BOULOT : MME CHEVALIER- BOULT: M. GODOT - BUSSIÈRES : MME ROUX, M. BRENOT E. - BUTHIERS : M. MAGNIN, M.DIDIER - CHAMBORNAY LES BX : M PEYRETON - CHAUX LA LOTIERE : M. BRENOT L. - CIREY : M. NOEL JJ, M. CHEVASSUT - CROMARY : M BERGER - ETUZ : M. PIOCHE, M. TABOURNOT - FONDREMAND : M. HANRIOT -GRANDVELLE ET LE PERRENOT : M. GOUX, M. SAUVIAT -HYET : M. OUDIN - LA MALACHERE : M. GIRARD C.- MAIZIERES : M. COSTILLE - MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVILLE LES CROMARY : M. DEMOLY, M. CATTENOZ -- PENNESIERES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. GASTINE - QUENOCHÉ : M. GALLAND - RECOLOGNE LES RIOZ : M. TRAVAILLOT - RIOZ : MME LELABOUSSE, M. MAINIER, M. SANCHEZ, MME THIEBAUT, MME WANTZ - SORANS LES BREUREY : MME FERRAND - TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY - VANDELANS : MME GAY - VORAY SUR L'OGNON : M. DUCRAY, M. RENAUDOT, M. TOURNIER.

5 membres titulaires ayant donné pouvoir à un autre membre titulaire :

BOULOT : M. DOMARTIN à MME CHEVALIER - BOULT: M. GUIGUEN à M. GODOT - CHAUX LA LOTIERE : M. CHAPUIS à M. BRENOT L. -MAIZIERES : M. DENOYER L à M. COSTILLE - SORANS LES BREUREY : M. MUNEROT à MME FERRAND

4 membres suppléants avec voix délibérative :

AULX LES CROMARY : M. BONJOUR (M. RUSSY étant empêché) - MONTARLOT : MME BALLANDIER (M. BALLANDIER étant empêché) - RUHANS : MME VIGNARDET (M. GIRARD S étant empêché) - VILLERS BOUTON : M. JEANNIN (M. PHILIPPE étant empêché)

4 membres absents :

LE CORDONNET : M. MIGARD - OISELAY: M. RAMSEYER, M. CARQUIGNY- TRESILLEY : M. FLEUROT -

Nombre de communes présentes ou représentées : 30 sur 33

N°16-02-22-07D

Objet : Paiement d'une facture à l'entreprise BOILLOT pour la réparation de clôtures sur les écoles à MAIZIERES et VORAY-SUR-L'OGNON :

Le Président explique que la CCPR a du faire intervenir en début d'année l'entreprise BOILLOT en vue de la réparation urgente de clôture sur les locaux scolaires à MAIZIERES (pour un montant de 666 € TTC) ainsi qu'à VORAY-SUR-L'OGNON (pour un montant de 468 € TTC).

Le Président explique que ces travaux imprévus n'étaient pas inscrits sur les budgets de l'année précédente et qu'il convient de délibérer en vue d'un règlement rapide de cette facture d'un montant de 1 134 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer tous les documents nécessaires au règlement de la facture d'un montant de 1 134 € TTC en faveur de l'entreprise BOILLOT relative aux travaux réalisés sur les sites scolaires à MAIZIERES et VORAY-SUR-L'OGNON.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents
Le Président,
Roger RENAUDOT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20160222-16022207D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/02/2016

Publication : 29/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Département
de la Haute-Saône
Communauté de Communes
du Pays Riolais
Siège social : Rue des Frères Lumière
- 70 190 RIOZ

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

Le Président certifie que la convocation du Conseil Communautaire a été faite le 15 février 2016 et que le nombre de communes adhérentes est de 33.

L'an deux mille seize, le 22 février à 20H, le Conseil Communautaire s'est réuni en Assemblée générale, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Roger RENAUDOT.

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres Présents ou représentés :

39 Présents :

BONNEVENT VELLOREILLE : MME CARDINAL, M. RACINE -BOULOT : MME CHEVALIER- BOULT: M. GODOT - BUSSIÈRES : MME ROUX, M. BRENOT E. - BUTHIERS : M. MAGNIN, M.DIDIER - CHAMBORNAY LES BX : M PEYRETON - CHAUX LA LOTIERE : M. BRENOT L. - CIREY : M. NOEL JJ, M. CHEVASSUT - CROMARY : M BERGER - ETUZ : M. PIOCHE, M. TABOURNOT - FONDREMAND : M. HANRIOT -GRANDVELLE ET LE PERRENOT : M. GOUX, M. SAUVIAT -HYET : M. OUDIN - LA MALACHERE : M. GIRARD C.- MAIZIERES : M. COSTILLE - MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVILLE LES CROMARY : M. DEMOLY, M. CATTENOZ -- PENNESIÈRES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. GASTINE - QUENOCHÉ : M. GALLAND - RECOLOGNE LES RIOZ : M. TRAVAILLOT - RIOZ : MME LELABOUSSE, M. MAINIER, M. SANCHEZ, MME THIEBAUT, MME WANTZ - SORANS LES BREUREY : MME FERRAND - TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY - VANDELANS : MME GAY - VORAY SUR L'OGNON : M. DUCRAY, M. RENAUDOT, M. TOURNIER.

5 membres titulaires ayant donné pouvoir à un autre membre titulaire :

BOULOT : M. DOMARTIN à MME CHEVALIER - BOULT: M. GUIGUEN à M. GODOT - CHAUX LA LOTIERE : M. CHAPUIS à M. BRENOT L. -MAIZIERES : M. DENOYER L à M. COSTILLE - SORANS LES BREUREY : M. MUNEROT à MME FERRAND

4 membres suppléants avec voix délibérative :

AULX LES CROMARY : M. BONJOUR (M. RUSSY étant empêché) - MONTARLOT : MME BALLANDIER (M. BALLANDIER étant empêché) - RUHANS : MME VIGNARDET (M. GIRARD S étant empêché) - VILLERS BOUTON : M. JEANNIN (M. PHILIPPE étant empêché)

4 membres absents :

LE CORDONNET : M. MIGARD - OISELAY: M. RAMSEYER, M. CARQUIGNY- TRESILLEY : M. FLEUROT -

Nombre de communes présentes ou représentées : 30 sur 33

N°16-02-22-08D

Objet : Paiement d'une facture à l'entreprise STRIBY pour la réparation de luminaires sur le Pôle Educatif à BOULT :

Le Président explique que la CCPR a du faire intervenir en début d'année l'entreprise STRIBY en vue de la réparation urgente de luminaires sur le Pôle Educatif à BOULT pour un montant de 247 € HT (296.40 € TTC).

Le Président explique que ces travaux imprévus n'étaient pas inscrits sur les budgets de l'année précédente et qu'il convient de délibérer en vue d'un règlement rapide de cette facture d'un montant de 296.40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer tous les documents nécessaires au règlement de la facture d'un montant de 296.40 € TTC en faveur de l'entreprise STRIBY relative aux travaux réalisés sur le site scolaire à BOULT.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre tous les membres présents

Le Président,

Roger RENAUDOT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20160222-16022208D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/02/2016

Publication : 29/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Département
de la Haute-Saône
Communauté de Communes
du Pays Riolais
Siège social : Rue des Frères Lumière
- 70 190 RIOZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20160222-16022209D-DE

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/02/2016
Publication : 29/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"

Le Président certifie que la convocation du Conseil Communautaire a été faite le 16 février 2016 et que le nombre de communes adhérentes est de 33.

L'an deux mille seize, le 22 février à 20H, le Conseil Communautaire s'est réuni en Assemblée générale, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Roger RENAUDOT.

Nombre de membres en exercice : **52**

Nombre de membres Présents ou représentés :

39 Présents :

BONNEVENT VELLOREILLE : MME CARDINAL, M. RACINE -BOULOT : MME CHEVALIER- BOULT: M. GODOT - BUSSIÈRES : MME ROUX, M. BRENOT E. - BUTHIERS : M. MAGNIN, M.DIDIER - CHAMBORNAY LES BX : M PEYRETON - CHAUX LA LOTIERE : M. BRENOT L. - CIREY : M. NOEL JJ, M. CHEVASSUT - CROMARY : M BERGER - ETUZ : M. PIOCHE, M. TABOURNOT - FONDREMAND : M. HANRIOT -GRANDVELLE ET LE PERRENOT : M. GOUX, M. SAUVIAT -HYET : M. OUDIN - LA MALACHERE : M. GIRARD C.- MAIZIERES : M. COSTILLE - MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVILLE LES CROMARY : M. DEMOLY, M. CATTENOZ -- PENNESIERES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. GASTINE - QUENOCHÉ : M. GALLAND - RECOLOGNE LES RIOZ : M. TRAVAILLOT - RIOZ : MME LELABOUSSE, M. MAINIER, M. SANCHEZ, MME THIEBAUT, MME WANTZ - SORANS LES BREUREY : MME FERRAND - TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY - VANDELANS : MME GAY - VORAY SUR L'OGNON : M. DUCRAY, M. RENAUDOT, M. TOURNIER.

5 membres titulaires ayant donné pouvoir à un autre membre titulaire :

BOULOT : M. DOMARTIN à MME CHEVALIER - BOULT: M. GUIGUEN à M. GODOT - CHAUX LA LOTIERE : M. CHAPUIS à M. BRENOT L. -MAIZIERES : M. DENOYER L à M. COSTILLE - SORANS LES BREUREY : M. MUNEROT à MME FERRAND

4 membres suppléants avec voix délibérative :

AULX LES CROMARY : M. BONJOUR (M. RUSSY étant empêché) - MONTARLOT : MME BALLANDIER (M. BALLANDIER étant empêché) - RUHANS : MME VIGNARDET (M. GIRARD S étant empêché) - VILLERS BOUTON : M. JEANNIN (M. PHILIPPE étant empêché)

4 membres absents :

LE CORDONNET : M. MIGARD - OISELAY: M. RAMSEYER, M. CARQUIGNY- TRESILLEY : M. FLEUROT -

Nombre de communes présentes ou représentées : **30 sur 33**

N°16-02-22-09D

Objet : Restauration scolaire : signature de la convention avec le Département de la Haute-Saône :

Le Président rappelle que le Département de la Haute-Saône attribue chaque année une aide départementale en faveur de la restauration périscolaire du premier degré.

Par courrier en date du 17 février dernier, le Président du Conseil Départemental informe la Communauté de Communes que des dispositions de la loi NOTRe interdit au département d'aider les collectivités communales et intercommunales au titre d'actions de fonctionnement. Toutefois, afin de ne pas pénaliser les collectivités, le Conseil départemental lors de sa séance du 18 décembre 2015 a décidé de la suppression des frais de fonctionnement des services de restauration périscolaire en 2019, de façon dégressive, à savoir :

-0,42 € par repas servis au cours de l'année civile 2016

-0,34 € par repas servis au cours de l'année civile 2017

-0,26 € par repas servis au cours de l'année civile 2018

Le courrier précise également que seuls les repas servis au cours de journées scolaires complètes (tous les jours sauf mercredi midi) ouvrent droit à l'attribution de la subvention départementale.

Il convient donc de signer la convention de partenariat avec le Département de la Haute-Saône qui fixe les nouvelles modalités de perception et d'attribution de l'aide départementale. Cette convention est conclue du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire autorise le Président à signer cette nouvelle convention de partenariat avec le Département.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents

Le Président,
Roger RENAUDOT



Département
de la Haute-Saône
Communauté de Communes
du Pays Riolais
Siège social : Rue des Frères Lumière
- 70 190 RIOZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20160222-16022210D-DE

Extrait du registre des délibérations

du Conseil Communautaire

Reception par le préfet : 11/03/2016

Publication : 11/03/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Le Président certifie que la convocation du Conseil Communautaire a été faite le 15 février 2016 et que le nombre de communes adhérentes est de 33.

L'an deux mille seize, le 22 février à 20H, le Conseil Communautaire s'est réuni en Assemblée générale, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Roger RENAUDOT.

Nombre de membres en exercice : **52**

Nombre de membres Présents ou représentés :

41 Présents :

BONNEVENT VELLOREILLE : MME CARDINAL, M. RACINE -BOULOT : MME CHEVALIER- BOULT: M. GODOT - BUSSIÈRES : MME ROUX, M. BRENOT E. - BUTHIERS : M. MAGNIN, M.DIDIER - CHAMBORNAY LES BX : M PEYRETON - CHAUX LA LOTIERE : M. BRENOT L. - CIREY : M. NOEL JJ, M. CHEVASSUT - CROMARY : M BERGER - ETUZ : M. PIOCHE, M. TABOURNOT - FONDREMAND : M. HANRIOT -GRANDVELLE ET LE PERRENOT : M. GOUX, M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN - LA MALACHERE : M. GIRARD C.- MAIZIERES : M. COSTILLE - MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVILLE LES CROMARY : M. DEMOLY, M. CATTENOZ - OISELAY: M. RAMSEYER, M. CARQUIGNY - PENNESIÈRES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. GASTINE - QUENOCHÉ : M. GALLAND - RECOLOGNE LES RIOZ : M. TRAVAILLOT - RIOZ : MME LELABOUSSE, M. MAINIER, M. SANCHEZ, MME THIEBAUT, MME WANTZ - SORANS LES BREUREY : MME FERRAND - TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY - VANDELANS : MME GAY - VORAY SUR L'OGNON : M. DUCRAY, M. RENAUDOT, M. TOURNIER.

5 membres titulaires ayant donné pouvoir à un autre membre titulaire :

BOULOT : M. DOMARTIN à MME CHEVALIER - BOULT: M. GUIGUEN à M. GODOT - CHAUX LA LOTIERE : M. CHAPUIS à M. BRENOT L. -MAIZIERES : M. DENOYER L à M. COSTILLE - SORANS LES BREUREY : M. MUNEROT à MME FERRAND.

4 membres suppléants avec voix délibérative :

AULX LES CROMARY : M. BONJOUR (M. RUSSY étant empêché) - MONTARLOT : MME BALLANDIER (M. BALLANDIER étant empêché)RUHANS : MME VIGNARDET (M. GIRARD S étant empêché) - VILLERS BOUTON : M. JEANNIN (M. PHILIPPE étant empêché)

2 membres absents :

LE CORDONNET : M. MIGARD -TRESILLEY : M. FLEUROT -

Nombre de communes présentes ou représentées : 31 sur 33

N°16-02-22-10D

Objet : Projet de pôle éducatif et d'un équipement sportif et socioculturel à ETUZ :

Le Vice-Président en charge des dossiers « enfance - petite-enfance » présente une note d'opportunité sur le projet de construction d'un pôle éducatif à ETUZ. Il rappelle qu'un document de travail a été présenté et discuté lors de la réunion des commissions de travail N°3 et N°6 le 15 février 2016 en vue de cette présentation au conseil communautaire.

L'exposé porte sur la situation actuelle en termes d'effectifs, le fonctionnement scolaire, l'organisation des transports et l'évolution de la population sur le secteur concerné : Bonnevent-Velloreille, Etuz, Montboillon et Oiselay et Grachaux.

La Vice-Présidente en charge des dossiers « sports - loisirs - culture - salles sportives » présente une note d'opportunité sur le projet de construction d'un équipement sportif et socioculturel à ETUZ, à proximité immédiate du pôle éducatif en projet également. Elle rappelle qu'un document de synthèse a été élaboré suite aux réunions de la commission de travail N°3 réunie les 30 septembre 2014, 19 janvier 2015, 28 septembre 2015 et 15 février 2016, en vue de cette présentation au conseil communautaire.

L'exposé porte sur le lieu d'implantation, les enjeux, les objectifs, les caractéristiques principales, les financements possibles et le calendrier prévisionnel.

Après en avoir délibéré, le Président soumet au vote la réalisation d'un pôle éducatif et d'un équipement sportif et socioculturel à ETUZ en vue de l'inscription budgétaire de ces équipements au budget primitif 2016.

A l'issue d'un vote à bulletin secret, sollicité par un délégué communautaire, la construction d'un pôle éducatif et d'un équipement sportif et socioculturel à ETUZ est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (POUR: 31 - CONTRE: 16 - BLANC: 3).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents

Le Président,
Roger RENAUDOT



Département
de la Haute-Saône
Communauté de Communes
du Pays Riolais
Siège social : Rue des Frères Lumière
- 70 190 RIOZ

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

Le Président certifie que la convocation du Conseil Communautaire a été faite le 15 février 2016 et que le nombre de communes adhérentes est de 33.

L'an deux mille seize, le 22 février à 20H, le Conseil Communautaire s'est réuni en Assemblée générale, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Roger RENAUDOT.

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres Présents ou représentés :

41 Présents :

BONNEVENT VELLOREILLE : MME CARDINAL, M. RACINE -BOULOT : MME CHEVALIER- BOULT: M. GODOT -
BUSSIÈRES : MME ROUX, M. BRENOT E. - BUTHIERS : M. MAGNIN, M.DIDIER - CHAMBORNAY LES BX : M PEYRETON -
CHAUX LA LOTIERE : M. BRENOT L. - CIREY : M. NOEL JJ, M. CHEVASSUT - CROMARY : M BERGER - ETUZ : M. PIOCHE, M.
TABOURNOT - FONDREMAND : M. HANRIOT -GRANDVELLE ET LE PERRENOT : M. GOUX, M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN
- LA MALACHERE : M. GIRARD C.- MAIZIERES : M. COSTILLE - MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVILLE LES CROMARY :
M. DEMOLY, M. CATTENOZ - OISELAY: M. RAMSEYER, M. CARQUIGNY - PENNESIÈRES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M.
GASTINE - QUENOCHÉ : M. GALLAND - RECOLOGNE LES RIOZ : M. TRAVAILLOT - RIOZ : MME LELABOUSSE, M.
MAINIER, M. SANCHEZ, MME THIEBAUT, MME WANTZ - SORANS LES BREUREY : MME FERRAND - TRAITIEFONTAINE :
MME BARDEY - VANDELANS : MME GAY - VORAY SUR L'OGNON : M. DUCRAY, M. RENAUDOT, M. TOURNIER.

5 membres titulaires ayant donné pouvoir à un autre membre titulaire :

BOULOT : M. DOMARTIN à MME CHEVALIER - BOULT: M. GUIGUEN à M. GODOT - CHAUX LA LOTIERE : M. CHAPUIS à M.
BRENOT L. -MAIZIERES : M. DENOYER L à M. COSTILLE - SORANS LES BREUREY : M. MUNEROT à MME FERRAND.

4 membres suppléants avec voix délibérative :

AULX LES CROMARY : M. BONJOUR (M. RUSSY étant empêché) - MONTARLOT : MME BALLANDIER (M. BALLANDIER
étant empêché)RUHANS : MME VIGNARDET (M. GIRARD S étant empêché) - VILLERS BOUTON : M. JEANNIN (M.
PHILIPPE étant empêché)

2 membres absents :

LE CORDONNET : M. MIGARD -TRESILLEY : M. FLEUROT -

Nombre de communes présentes ou représentées : 31 sur 33

N°16-02-22-11D

Objet : Projet d'un équipement sportif spécialisé à RIOZ :

Mme le Maire de RIOZ également vice-présidente en charge des dossiers « Equipements futurs » présente une note d'opportunité sur le projet de construction d'un équipement sportif spécialisé à RIOZ. Elle rappelle qu'un document de synthèse a été élaboré suite aux réunions de la commission de travail N° 3 réunie les : 30 septembre 2014, 19 janvier 2015, 10 septembre 2015, 28 septembre 2015 et le 15 février 2016, en vue de cette présentation au conseil communautaire.

L'exposé porte sur le lieu d'implantation, les enjeux, les objectifs, les caractéristiques principales, les financements possibles et le calendrier prévisionnel.

Après en avoir délibéré, le Président soumet au vote la réalisation d'un équipement sportif spécialisé à RIOZ en vue de l'inscription budgétaire de cet équipement au budget primitif 2016.

A l'issue d'un vote à bulletin secret, sollicité par un délégué communautaire, la construction d'un équipement sportif spécialisé à RIOZ est adoptée à la majorité des suffrages exprimés : 35 POUR, 12 CONTRE, 2 BLANC, 1 NUL.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents
Le Président,
Roger RENAUDOT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20160222-16022211D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2016
Publication : 11/03/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation